

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2019

Référence
2019_059

Objet de la délibération
DELIBERATION PORTANT SUR LE PROJET D'ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
06/12/2019

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2019 et le 10 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BURLAUD Dominique, Maire

**Présents** : M. BURLAUD Dominique, Maire, Mmes : CAULIER Carole, JOCHYMS Amélie, MARTIN Sylvie, MM : BATAILLER Bertrand, BRUSCHI Julien, DETRUE Jean, DUPARQUET Thierry, GALLIOT Gilbert, MARGUERITAT Jean-Paul, NERON Eric

**Absente ayant donné procuration** : Mme LECERF Armelle à Mme JOCHYMS Amélie

**Absent(s)** : Mme BERTHIAS Marie-Claude, M. FAINEANT Raymond

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CAULIER Carole

**Objet de la délibération** : DELIBERATION PORTANT SUR LE PROJET D'ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT

Le conseil départemental du Cher mène une réflexion sur le maintien ou non des plans d'alignement.

La liste suivante récapitule des routes départementales concernées, traversant notre commune, ainsi que l'orientation envisagée.

- RD 27 – Traverse de Corquoy – plan en date du 25/09/1868 (à abroger en partie)
- RD 35 – Traverse de la Roche – plan en date du 17/04/1913 (à abroger en partie)

Considérant l'article L.131-6 du code de la voirie, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce dossier sur l'abrogation partiel des plans d'alignements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne un avis **FAVORABLE** au projet d'abrogation partiel des plans d'alignement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire, Dominique BURLAUD

